

MAIRIE DE SARCEY



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2024

Le vendredi 12 janvier 2024 à 19h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Ghislaine CARRIER, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, David AUROUSSET, Dominique THORE, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Marlène BOURBON.

Pouvoir : M. BARDOUX à O. LAROCHE.

Absents : C. FERRIER, I. FRATELLO, H. GOUJON

Secrétaire de séance : D. THORE.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION D'UN IMMEUBLE COMPRENANT UN COMMERCE

M. le Maire rappelle que le projet de réhabilitation du tènement de l'immeuble abritant le commerce, et destiné aussi à accueillir des logements, nécessite de recourir à des missions de maîtrise d'œuvre, telles qu'encadrées par la loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique), pour une durée estimée à 24 mois.

Un marché en procédure adaptée a ainsi été lancé avec une consultation ouverte (sur une plateforme dématérialisée) du 3 octobre 2023 au 3 novembre 2023.

Une analyse des 7 offres reçues a été réalisée selon les critères définis dans le règlement de consultation :

- prix : 40%
- valeur technique : 50% (moyens humains, méthodologie de travail, compréhension des enjeux et contraintes)
- planning : 10%

À son issue, une phase de négociations a été lancée auprès des 3 meilleurs candidats conformément au règlement de consultation.

Après analyse des offres négociées, il est proposé d'attribuer le marché à l'offre la mieux notée présentée par l'Atelier de Montrottier Loïc Parmentier et associés (37 chemin du Raty 69770 MONTROTTIER) pour un montant de 78.052,50 € HT, soit 93.663,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise Atelier de Montrottier Loïc Parmentier et associés pour un montant de 93.663,00 € TTC et à contracter les éventuels avenants et modifications de contrat dans le respect du Code de la commande publique,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2024, opération 70 « Rénovation immeuble épicerie ».

COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION N°2020/18 RELATIVE À LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire rappelle que par délibération du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire plusieurs de ses attributions pour la durée mandat et peut modifier à tout moment ces délégations.

Une nouvelle délégation a ainsi été ajoutée par délibération le 7 novembre 2023.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, M. le Maire expose au Conseil qu'il convient de préciser l'assiette du montant plafond de la délégation relative aux marchés et accords-cadres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE pour la suite du présent mandat, de modifier la délégation relative aux marchés et accords-cadres, confiée à M. le Maire comme suit :
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 90.000 € hors taxes (HT).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil des récents marchés passés :

- Contrôles périodiques des installations gaz, électriques : 792,00 € (Qualiconsult)
- Panneaux de signalisation : 1.264,80 € TTC (Comat & Valco).

➤ Divers

M. le Maire annonce les nouvelles valeurs de populations en vigueur pour l'année 2024 (population légale 2021) : population municipale : 987, population totale : 1011, soit une baisse 15 habitants par rapport à la précédente ; le taux de croissance moyen annuel s'établit à -0,1%/an sur la période 2015-2021.

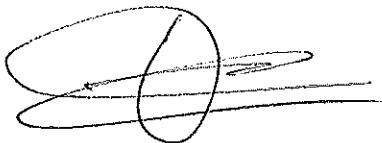
M. le Maire énumère les différentes cérémonies à venir en janvier :

- jeudi 18 janvier : vœux de la CCPA à Bully
- dimanche 21 janvier : vœux de la Municipalité
- vendredi 26 janvier : vœux de la députée à Sarcey
- samedi 27 janvier : Ste Barbe des pompiers de Bully à Sarcey

Il indique que l'assemblée générale constitutive de la nouvelle fanfare, Accord d'Lyres, se tient ce soir.

La séance est levée à 19h45.

Olivier LAROCHE
Maire



Dominique THORE
Secrétaire de séance

